

pôt de la guerre, de l'hospice des Quinze-Vingts, de l'imprimerie impériale, de l'hôtel des Invalides, du Dépôt d'artillerie, du Ministère des finances, du Ministère de la justice, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, du Tribunal de première instance, du Ministère de la marine, du Dépôt de la marine, des Archives impériales, des avocats.

Nous allons dire quelques mots de chacune d'elles ; en suivant l'ordre alphabétique.

Bibliothèque des Archives impériales. Cette bibliothèque, qui fait partie de l'administration des Archives impériales, fut fondée par Daunou, le 17 octobre 1808, et fut à la disposition des employés seulement 20,000 volumes de paléographie et de jurisprudence. En 1848, on y joignit la collection Rondonneau, qui se trouvait au ministère de la justice et qui se compose d'un nombre considérable d'actes officiels et d'ouvrages sur la législation française.

Bibliothèque de l'Arsenal. Ce fut M. le marquis de Paulmy d'Argenson, ancien ambassadeur de France en Pologne, en Suisse et à Venise, qui fonda cette bibliothèque, l'une des plus riches et des plus intéressantes ; le marquis de Paulmy, qui était moins un érudit qu'un curieux, avait rassemblé avec beaucoup de peine dans cette bibliothèque un nombre considérable de pièces, déjà rares de son temps, des recueils de poésie, des volumes de comédies et de romans, des mystères, des essais tragiques, etc. Cette collection, fort prise des amateurs de curiosités bibliographiques, s'accrut sensiblement en 1781 par l'adjonction qu'y fit le comte d'Artois de la majeure partie de la bibliothèque du duc de la Vallière. Etablie dans les bâtiments de l'Arsenal, cette bibliothèque est peu fréquentée par le public vulgaire ; mais les érudits y vont de préférence lorsqu'ils ont besoin de consulter quelque précieux document intéressant les poètes de nos premiers siècles littéraires. Le nombre de volumes concernant l'histoire de France y est considérable : il s'élève à plus de 80,000. Le chiffre total des livres imprimés est de 200,000, et celui des manuscrits de 5,800. La bibliothèque de l'Arsenal est ouverte chaque jour au public ; son administration consiste en un conservateur administrateur, deux conservateurs, trois conservateurs adjoints, deux bibliothécaires, quatre sous-bibliothécaires, deux conservateurs honoraires et un conservateur honoraire adjoint.

« Voulez-vous être servi sur-le-champ, adressez-vous à la bibliothèque de l'Arsenal. » Voilà une phrase qui mériterait de devenir proverbiale ; les employés y sont d'une politesse exquise et d'une complaisance que rien ne rebute. Il nous souvient d'y avoir demandé un jour un volume de l'*Amanach des Muses* ; toute la collection, d'un nombre très-considérable de volumes, nous fut apportée à l'instant même : le pauvre employé pliait sous le faix. Peut-être est-il juste d'ajouter qu'à la bibliothèque de l'Arsenal le lecteur est rare, surtout en hiver, car l'habitude traditionnelle est de n'y jamais brûler le moindre cotret. A part quelques collégiens de Charlemagne, qui vont y chercher une traduction devenue indispensable pour la classe suivante, le lecteur y est considéré comme une curiosité, une plante exotique, une rareté cométaire. Peut-être est-ce une des raisons de l'accueil empressé que l'on y reçoit. Que cela soit dit pour que cette remarque ne porte pas ombrage à messieurs de Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque impériale, chez lesquels les lecteurs tombent quotidiennement comme des nuées de sauterelles.

Bibliothèque des Avocats. Cette bibliothèque était jadis située dans une des salles de l'archevêché ; elle avait été fondée, en 1704, par un célèbre avocat, Etienne Gabriel, sieur de Riparfond, et l'inauguration s'en fit solennellement en 1708. Toutefois, les fonds n'étaient pas suffisants, et un arrêt du parlement de 1722 augmenta d'un cinquième le droit de réception imposé aux avocats et aux procureurs, et attribua cette augmentation à l'entretien de la bibliothèque, dans laquelle huit ou neuf avocats s'assemblaient pour y donner des consultations gratuites. Tous les quinze jours, il s'y faisait des conférences. Elle était décorée des portraits des avocats les plus célèbres ; le public y était admis deux fois par semaine. Lors de la Révolution, la bibliothèque des avocats fut réunie à celle de la Ville ; mais, en 1810, un legs de l'avocat Férey la reconstitua. Elle contient aujourd'hui 10,000 volumes.

Bibliothèque du Bureau des longitudes. Exclusivement composée d'ouvrages scientifiques, cette bibliothèque ne contient qu'environ 4,000 volumes ; elle est spécialement à l'usage des membres du bureau. Sa fondation remonte à 1795.

Bibliothèque du Collège de France. Lorsque, en 1774, le duc de la Vrillière posa la première pierre des bâtiments du Collège de France, il fut décidé qu'une des salles serait consacrée à l'établissement d'une bibliothèque pouvant être mise à la disposition des élèves. Elle est aujourd'hui composée de 5,000 volumes de sciences et de littérature.

Bibliothèque du Comité des travaux historiques. L'idée de cette bibliothèque remonte à 1834, époque à laquelle on songea à former

une collection spéciale, au ministère de l'instruction publique. Elle subit successivement plusieurs modifications, et, en 1858, elle fut instituée d'une manière définitive. Elle est destinée à centraliser au ministère les mémoires des différentes sociétés savantes et les communications imprimées ou manuscrites adressées au comité. D'importants envois lui sont faits de tous les points de la France. Cette bibliothèque a, depuis quelques années, acquis un rapide accroissement, et tout fait présager qu'elle est appelée à devenir un des plus utiles dépôts littéraires. Elle a déjà rendu d'importants services.

Bibliothèque du Conseil d'Etat. Cette bibliothèque, qui occupe plusieurs salles du palais d'Orsay, est attenante au cabinet du président du conseil d'Etat et se compose de 36,000 volumes, parmi lesquels bon nombre d'ouvrages de droit ou de jurisprudence et de recueils politiques et administratifs.

Bibliothèque du Conseil des mines. Cette bibliothèque, formée par les soins du ministère de l'agriculture et du commerce, contient environ 12,000 volumes.

Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers. Cette bibliothèque est établie dans le réfectoire du Conservatoire des arts et métiers et occupe une des plus belles salles gothiques que l'on connaisse. Les murs, peints par Gérôme, représentent la Peinture, le Dessin, la Chimie et la Physique. Elle renferme 10,000 v. relatifs aux sciences et à leurs applications industrielles. Elle est ouverte au public muni de cartes d'entrée.

Bibliothèque du Conservatoire de musique. Cette bibliothèque est établie dans les bâtiments du Conservatoire, et sa création date de l'an II de la République. Elle se compose de 5,000 volumes spéciaux à la musique et au théâtre, et d'un nombre considérable de partitions musicales.

Bibliothèque du Corps législatif. Ce fut le comité d'instruction publique de la Convention qui décida, en 1793, l'établissement de cette bibliothèque. Sa décoration actuelle date du règne de Louis-Philippe ; les peintures sont dues à Delacroix. Elle est exclusivement à l'usage des membres du Corps législatif, et se compose d'environ 50,000 volumes de sciences morales et politiques, de droit, de jurisprudence et de législation.

Bibliothèque de la Cour de cassation. renfermant environ 36,000 volumes, parmi lesquels un nombre considérable traitent de matières de jurisprudence et de législation.

Bibliothèque de la Cour des comptes. renfermant environ 6,000 volumes. Elle est distincte de celle du conseil d'Etat, bien qu'elle occupe aussi un local dans le palais du quai d'Orsay. Ce sont des ouvrages spéciaux, destinés à être consultés par les membres de la cour.

Bibliothèque du Dépôt d'artillerie. Cette bibliothèque, placée sous la direction du conservateur du musée d'artillerie, se compose d'environ 9,000 volumes. On y remarque aussi une importante collection d'archives, cartes, plans et dessins, ayant trait, pour la plupart, aux armes de guerre.

Bibliothèque du Dépôt de la guerre. Elle est composée de 26,000 volumes et de 9,000 manuscrits, traitant tous de sujets relatifs à la guerre.

Bibliothèque du Dépôt de la marine. Cette bibliothèque, dont la fondation remonte à 1720, se compose d'environ 28,000 volumes imprimés et d'une collection très-intéressante de cartes et de plans nautiques, depuis le xiv^e siècle jusqu'à nos jours. La salle dite du Dépôt tient emmagasinées toutes les cartes modernes, au nombre d'environ 150,000, et plusieurs milliers de volumes imprimés.

Bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts. contenant environ 1,500 volumes spéciaux aux beaux-arts en général.

Bibliothèque de l'Ecole des mines. Cette bibliothèque, extrêmement riche en ouvrages relatifs aux sciences enseignées dans l'école, est spécialement réservée aux élèves ; toutefois, les personnes qui ont des recherches à faire peuvent y être admises sur leur demande. Elle est située au rez-de-chaussée des bâtiments de l'école, et renferme 4,300 volumes.

Bibliothèque de l'Ecole normale. composée en partie de la belle bibliothèque de Georges Cuvier, acquise par le gouvernement de Louis-Philippe en 1833 ; elle compte environ 22,000 volumes imprimés.

Bibliothèque de l'Ecole polytechnique. composée d'environ 27,000 volumes traitant exclusivement de sciences diverses.

Bibliothèque de l'Ecole des ponts et chaussées. Elle se compose d'environ 5,000 vol. spéciaux.

Bibliothèque de la Faculté de droit. Cette bibliothèque, beaucoup moins importante que celle de la Faculté de médecine, est réservée par les règlements aux étudiants, et ne se compose que d'environ 8,000 volumes de droit, de jurisprudence et de matières spéciales à ces études.

Bibliothèque de la Faculté de médecine. composée aujourd'hui de plus de 30,000 vol. Cette bibliothèque possède une magnifique collection de livres en langues étrangères,

relatifs à la médecine proprement dite, aux accouchements, à la chirurgie, à la physique, à la chimie et aux diverses branches de l'histoire naturelle, sans compter un grand nombre d'ouvrages anglais, allemands, italiens, espagnols et français, traitant de sciences accessoires. Elle s'est considérablement enrichie par le fonds de livres de l'ancienne faculté, celui de la Société royale de médecine, et ceux de l'Académie royale et de l'Ecole de chirurgie. On y conserve avec un soin tout particulier une collection précieuse, celle des *Commentaires*, écrits de la main des doyens de la Faculté de médecine depuis l'an 1324 jusqu'en 1786. Il y existe, en outre, un recueil complet des archives des anciennes sociétés et académies de médecine et de chirurgie. Cette bibliothèque est spéciale aux médecins et aux élèves munis de cartes ; elle leur est ouverte tous les jours.

Bibliothèque de l'Hospice des Quinze-Vingts. composée de 2,000 volumes.

Bibliothèque de l'Hôtel des monnaies. Cette bibliothèque n'est pas publique ; ce n'est à proprement parler que celle de la commission des monnaies, et l'usage en est spécialement réservé au président et aux membres de cette commission, ainsi qu'aux fonctionnaires de l'administration qui peuvent avoir besoin de recourir aux documents qu'elle renferme. Néanmoins, les particuliers peuvent être autorisés par le président de la commission des monnaies, sur une demande écrite et motivée, à consulter, sans déplacement, quelques-uns des ouvrages spéciaux qui s'y trouvent. Cette bibliothèque est placée sous la garde et la surveillance du conservateur du musée monétaire ; elle contient la collection manuscrite des édits, ordonnances, arrêts de l'ancienne chambre et de la cour des monnaies, depuis 1211 jusqu'à la suppression de cette magistrature ; la collection complète du *Moniteur* et celle du *Bulletin des lois* ; une variété d'ouvrages traitant de questions financières, monétaires, artistiques, économiques, d'histoire, de sciences et de jurisprudence monétaire. Elle s'enrichit tous les ans de dons et envois du gouvernement, d'achats de livres nouveaux dont l'utilité paraît démontrée. Ses volumes sont aujourd'hui au nombre de 1,816, savoir :

10	Edits, ordonnances, etc., concernant les monnaies ; arrêts de l'ancienne cour des monnaies.	164 vol.
20	Edits, etc., concernant les monnaies étrangères.	11 —
30	Traité sur les monnaies françaises et étrangères.	85 —
40	Monnaies d'Europe.	108 —
50	Monnaies et médailles anciennes.	79 —
60	Change des monnaies. Comparaison de valeurs.	34 —
70	Poids et mesures.	19 —
80	Médailles modernes. Pierres antiques, inscriptions.	101 —
90	Ouvrages d'or et d'argent. Garantie.	16 —
100	Chimie, physique. Essais et affinage.	109 —
110	Minéralogie. Histoire naturelle.	39 —
120	Histoire. Blason.	473 —
130	Economie, jurisprudence, etc.	416 —
140	Budgets. Comptes des ministères.	124 —
150	Comptes pour la construction de l'hôtel des monnaies de Paris.	38 —
Total.		1,816 vol.

Plusieurs de ces ouvrages sont en latin et en langues étrangères, principalement en allemand, en anglais et en italien.

Bibliothèque de l'imprimerie impériale. Cette bibliothèque se compose de 3,000 volumes, dont la presque totalité sort des presses de l'imprimerie impériale. Au point de vue typographique, c'est une des collections les plus curieuses.

Bibliothèque de l'Institut. Cette bibliothèque, contiguë à la Bibliothèque Mazarine, est spéciale aux membres de l'Institut ; toutefois, on peut y être admis sur la présentation d'un académicien, qui signe à cet effet sur un registre ; la présentation faite, celui qui l'a obtenue peut y aller travailler pendant un an, ce qui est un grand avantage, en ce que la bibliothèque est admirablement disposée pour le travail, et qu'elle renferme les publications étrangères les plus importantes de l'Europe. Le nombre de volumes imprimés s'élève à 100,000. On y remarque la fameuse statue élevée à Voltaire de son vivant et due au ciseau de Pigalle. Par sa destination, elle est nécessairement encyclopédique ; mais, ne pouvant tout avoir, elle se borne à réunir tous les ouvrages qui ont quelque importance et surtout ceux qui constatent la marche et les progrès des connaissances humaines, et qui en indiquent l'état présent.

Bibliothèque des Invalides. Etablie au premier étage du pavillon central de l'hôtel, cette bibliothèque compte environ 25,000 volumes, dont la plupart ont trait à l'histoire. On y remarque le boulet qui tua Turenne, les deux flambeaux dont il se servait en campagne, et un petit modèle en or et argent de sa statue équestre. On voit souvent, en entrant dans la salle de la bibliothèque, un invalide aveugle tenant dans ses mains un livre, dans

lequel lit à demi-voix un autre débris de nos armées, ayant perdu ses bras au service de la France. L'un lit et l'autre tourne les feuillets, touchante réciprocité de services échangés, mise en action de la belle fable de Florian.

Bibliothèque du Louvre. Cette bibliothèque fut formée sous l'Empire, et, en 1848, elle devint accessible au public ; mais elle cessa de l'être au retour de l'Empire, et nul ne peut y être admis sans une permission spéciale du ministre d'Etat. Elle se compose d'environ 90,000 volumes, tous dans un parfait état de conservation, et pour la plupart reliés avec un certain luxe.

Bibliothèque du lycée Louis-le-Grand. Cette bibliothèque est une des plus importantes parmi celles des établissements universitaires ; elle ne compte pas moins de 30,000 volumes.

Bibliothèque Mazarine. Au milieu du xv^e siècle, il n'y avait encore à Paris aucune bibliothèque publique ; ce fut vers la fin de 1643, que le cardinal Mazarin, qui avait réuni dans son palais 12,000 volumes environ, les mit à la disposition du public. Quelques années plus tard, un gentilhomme désireux de suivre cet exemple, Henri du Bouchet, sieur de Bournonville, légua à l'abbaye de Saint-Victor sa bibliothèque, à la condition que, trois jours par semaine, les gens d'étude auraient la faculté d'y venir travailler. Il n'y avait, d'ailleurs, à cette époque, en Europe, que trois bibliothèques publiques, et ces fondations étaient citées comme des exemples d'une rare magnificence et d'une générosité extraordinaire ; c'étaient : la bibliothèque Ambrosienne, fondée en 1608 à Milan par le cardinal Borromée ; la bibliothèque Bodléienne, ouverte à Oxford en 1612, et la bibliothèque Angélique, du nom de son fondateur Angelo Rocca, établie à Rome en 1620.

« Ce fut Gabriel Naudé qui forma la bibliothèque Mazarine par les ordres du cardinal, en commençant par acheter la collection de livres d'un chanoine de Limoges, nommé Decordes. Il parcourut ensuite les divers Etats de l'Europe, afin d'y rechercher toutes sortes de livres rares et précieux. Elle occupait alors l'hôtel habité par Mazarin, c'est-à-dire le local dans lequel fut installée depuis la Bibliothèque royale. Les troubles de la Fronde furent désastreux pour cet établissement, et déjà 16,000 volumes avaient été dispersés lorsque Louis XIV s'opposa à ce que le reste fût vendu, et, en 1688, les richesses bibliographiques de Mazarin furent transférées dans les bâtiments du collège des Quatre-Nations. L'architecte chargé de la construction de cette bibliothèque s'attacha à reproduire, aussi exactement que possible, la forme et l'aspect de celle que Mazarin avait fait établir dans son palais, et elle prit le nom de bibliothèque du collège des Quatre-Nations. Elle avait alors ses revenus particuliers, qui se composaient d'une somme de 1,000 livres, qui lui était allouée sur les fonds de l'établissement, pour achats de livres, et de 17,248 livres, placées sur l'Hôtel de ville. Cette somme provenait de la vente des manuscrits de Mazarin, qui, en 1684, avaient été achetés par le roi. » (Franklin.) La fondation de la bibliothèque fut déclarée royale par lettres patentes de Louis XIV, en 1665. Elle demeura sous l'administration de la maison et société de Sorbonne du 14 avril 1688, date du contrat entre les exécuteurs testamentaires du cardinal et les docteurs de cette maison, jusqu'au 7 mai 1791, époque où la remise à l'Etat en fut faite par l'abbé Hooke, à l'occasion de son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé. Ce fut alors qu'elle devint propriété nationale. La Bibliothèque Mazarine compte environ 160,000 volumes, dont 4,000 manuscrits provenant, pour la plupart, des abbayes et couvents ; la majeure partie des livres de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor y furent déposés lors de la Révolution. Elle possède un grand nombre de livres rares et curieux. L'une des salles est consacrée à la collection très-précieuse formée par M. Petit-Radel ; elle se compose de plans en relief des monuments pélasgiques de la Grèce et de l'Italie. Ce fut le 12 brumaire an XII (3 novembre 1803) que M. Petit-Radel fit à l'Institut ses premières conférences au sujet des monuments pélasgiques, et il donna à la bibliothèque Mazarine, dont il fut jusqu'à sa mort le conservateur, les copies de ces monuments sur lesquels il avait fait d'importants travaux. Ces copies, au nombre de quatre-vingts, sont exécutées en gypse colorié, d'après des dessins faits à la chambre noire.

La Bibliothèque Mazarine, ouverte au public chaque jour de la semaine, possède une salle de lecture comme la Bibliothèque impériale ; mais les visiteurs y sont infiniment plus rares ; quelques érudits seulement, qui savent combien de trésors littéraires sont enroulés là, y viennent assidûment travailler au milieu d'une tranquillité et d'un silence qui manquent absolument rue Richelieu.

Elle est placée sous l'administration d'un membre de l'Institut, conservateur administrateur, d'un conservateur, de deux conservateurs adjoints, de trois bibliothécaires, d'un employé et de deux surnuméraires.

Bibliothèque du Ministère des affaires étrangères. Cette bibliothèque se compose de 15,000 volumes.